



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 24 mai 2023 — N° 46**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner les réalisations du Centre d'excellence en karaté du Québec et de ses membres.

---

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration d'une classe extérieure à l'école Notre-Dame-du-Canada.

---

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de Génies en herbe de l'école Père-Marquette, gagnante de la compétition régionale.

---

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marcel Brouillard, journaliste, chroniqueur et auteur.

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine juif canadien.

**24 mai 2023**

---

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le succès de la revue annuelle du Corps de cadets 2972 Mercier.

---

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le succès du Festival de la chanson et de l'humour Le Tremplin de Dégelis.

---

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

---

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Moisson Laurentides.

---

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner la présence de membres de l'équipe de Radio jeunesse en visite à l'Assemblée nationale.

---

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de féliciter la troupe de danse Conversion, gagnante de l'émission de télévision *Canada's Got Talent*.

---

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de féliciter les gagnantes du Championnat des débats d'étudiants du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

---

**24 mai 2023**

---

À 9 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 04.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 17 Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 17.

### **Dépôts de documents**

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2022 de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec.

(Dépôt n° 589-20230524)

24 mai 2023

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 21 concernant l'instauration d'un programme québécois de rénovation dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le logement, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 avril 2023 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

(Dépôt n° 590-20230524)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 19 et 20 avril ainsi que les 9, 10, 11 et 23 mai 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

(Dépôt n° 591-20230524)

### **Dépôts de pétitions**

M. Allaire (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 23 650 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures visant à encadrer les personnes potentiellement violentes dont l'état mental est perturbé.

(Dépôt n° 592-20230524)

24 mai 2023

---

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 632 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le règlement des plaintes liées au maintien de l'équité salariale dans le réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 593-20230524)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Allaire (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 350 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures visant à encadrer les personnes potentiellement violentes dont l'état mental est perturbé.

(Dépôt n° 594-20230524)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 936 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le règlement des plaintes liées au maintien de l'équité salariale dans le réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 595-20230524)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

24 mai 2023

---

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le programme de subventions pour le soutien aux familles a été créé en 1995 afin de notamment soutenir financièrement les familles qui vivent avec un enfant ayant un handicap physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA);

QU'elle constate que l'un des principaux objectifs de ce programme vise à prévenir l'épuisement des parents en leur subventionnant du répit et qu'il contribue également à maintenir les enfants dans leur milieu de vie;

QU'elle prenne acte que les montants octroyés aux familles par le biais de ce programme n'ont pas été indexés depuis 1995;

QU'elle rappelle que le taux d'inflation et les prix à la consommation ont considérablement augmenté au Canada depuis 1995 et que de plus en plus de familles peinent à boucler leurs fins de mois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de présenter d'ici l'automne une révision du programme qui inclura notamment une augmentation des montants octroyés aux familles pour du répit.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 96 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

**24 mai 2023**

---

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, M. Kelley (Jacques-Cartier) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'étude du plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Ghazal (Mercier) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la rémunération des enseignants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire du Conseil du statut de la femme;

QU'elle reconnaisse que le Conseil a développé une expertise unique sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes;

QU'elle salue la décision du gouvernement du Québec d'inscrire sa création au répertoire du patrimoine culturel comme événement historique.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 97 en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

24 mai 2023

---

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 25, Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 200, Loi concernant l'annulation d'une servitude grevant certains lots situés en la Ville de Carignan; projet de loi n° 201, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights; projet de loi n° 202, Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme.

**24 mai 2023**

---

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la nomination d'un ou d'une ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 mai 2023, sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

À 13 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement, et ministre de la Justice, est ajourné au nom de Mme Zaga Mendez (Verdun).

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

24 mai 2023

---

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que le plein respect des lois adoptées démocratiquement par le Parlement du Québec, plus particulièrement de la Loi électorale du Québec et de la Loi sur la consultation populaire, est une condition essentielle au maintien de la santé démocratique de la nation québécoise et du respect de sa volonté exprimée démocratiquement;

QU'elle rappelle que les conclusions du rapport du commissaire Bernard Grenier, publié en mai 2007, indiquent qu'une somme de 539 460 \$ a été engagée illégalement par Option Canada et le Conseil pour l'unité canadienne pendant la période référendaire de 1995;

QU'elle rappelle que la Commission Grenier n'avait pas obtenu le mandat de se pencher sur d'autres dépenses frauduleuses potentielles, notamment l'organisation du « love-in » et le placement publicitaire financé par Patrimoine Canada;

QU'elle affirme que près de 30 années se sont écoulées depuis la campagne référendaire de 1995 et que le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté de la presse, le droit à l'information et le principe de la publicité des débats commandent la divulgation publique des documents colligés dans le cadre des travaux du commissaire Grenier, et ce au bénéfice du droit des générations futures à connaître l'histoire du Québec;

Par conséquent, qu'elle ordonne au gouvernement du Québec de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi pour permettre la déclassification de l'ensemble des documents de la Commission Grenier et d'entreprendre toutes les procédures législatives nécessaires à cette fin.

24 mai 2023

---

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 26 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 16 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE la motion du chef du troisième groupe d'opposition soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le 3<sup>e</sup> alinéa par le suivant :

« QU'elle rappelle que la Commission Grenier avait pour mandat d'effectuer une enquête sur l'ensemble des faits contenus et décrits dans le livre *Les secrets d'Option Canada* et dans l'ensemble des documents qui avaient été remis par les auteurs de ce livre au Directeur général des élections ainsi que sur tout autre information ou document dont il pouvait prendre connaissance dans l'exercice de son mandat; »;

Au 4<sup>e</sup> alinéa, après les mots « commissaire Grenier », ajouter les mots « , dans le respect des privilèges reconnus en droit »;

Au 5<sup>e</sup> alinéa, remplacer les mots « permettre la » par les mots « mettre sur pied un processus de ».

24 mai 2023

---

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale affirme que le plein respect des lois adoptées démocratiquement par le Parlement du Québec, plus particulièrement de la Loi électorale du Québec et de la Loi sur la consultation populaire, est une condition essentielle au maintien de la santé démocratique de la nation québécoise et du respect de sa volonté exprimée démocratiquement;

QU'elle rappelle que les conclusions du rapport du commissaire Bernard Grenier, publié en mai 2007, indiquent qu'une somme de 539 460 \$ a été engagée illégalement par Option Canada et le Conseil pour l'unité canadienne pendant la période référendaire de 1995;

QU'elle rappelle que la Commission Grenier avait pour mandat d'effectuer une enquête sur l'ensemble des faits contenus et décrits dans le livre *Les secrets d'Option Canada* et dans l'ensemble des documents qui avaient été remis par les auteurs de ce livre au Directeur général des élections ainsi que sur tout autre information ou document dont il pouvait prendre connaissance dans l'exercice de son mandat;

QU'elle affirme que près de 30 années se sont écoulées depuis la campagne référendaire de 1995 et que le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté de la presse, le droit à l'information et le principe de la publicité des débats commandent la divulgation publique des documents colligés dans le cadre des travaux du commissaire Grenier, dans le respect des privilèges reconnus en droit, et ce au bénéfice du droit des générations futures à connaître l'histoire du Québec;

Par conséquent, qu'elle ordonne au gouvernement du Québec de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi pour mettre sur pied un processus de déclassification de l'ensemble des documents de la Commission Grenier et d'entreprendre toutes les procédures législatives nécessaires à cette fin.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Derraji (Nelligan), sous réserve de la permission de son auteur.

24 mai 2023

---

Au début de son intervention, M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE la motion du chef du troisième groupe d'opposition soit amendée en :

1. Supprimant le premier alinéa;
2. Supprimant le deuxième alinéa;
3. Supprimant le troisième alinéa;
4. Supprimant le quatrième alinéa;
5. En remplaçant le cinquième alinéa par le suivant :

« QUE l'Assemblée nationale demande au Directeur général des élections du Québec de divulguer et rendre publics tous les témoignages et documents de la Commission Grenier dans les plus brefs délais. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au Directeur général des élections du Québec de divulguer et rendre publics tous les témoignages et documents de la Commission Grenier dans les plus brefs délais.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et sur les motions d'amendement de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, et de M. Bérubé (Matane-Matapédia), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, refuse la proposition d'amendement de M. Derraji, leader de l'opposition officielle, et accepte la proposition d'amendement de M. Bérubé (Matane-Matapédia).

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Bérubé (Matane-Matapédia).

La motion est adoptée.

24 mai 2023

---

Est ensuite mise aux voix la motion telle qu'amendée de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 24, Loi donnant suite aux recommandations du rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l'Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont).

**24 mai 2023**

---

À 18 h 30, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 mai 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

24 mai 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 96)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	(Verchères)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boutin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	(Hull)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	
(Portneuf)	(Groulx)	Massé (QS)	
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Groncin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	

24 mai 2023

---

Sur la motion de Mme Biron, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 97)

**POUR - 93**

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ) (Verchères)
Blanchette Vézina (CAQ)		Lamothe (CAQ)	
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
		Poulet (CAQ)	